Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 033-243301447-20210930-DL2021_3009_26-DE

Médoc Estuaire
Communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 septembre 2021

DL2021_3009_26

Octroi d'un fonds de concours à la commune de Soussans – Décision

Le 30 septembre 2021, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Serge Lama du Pian Médoc, sous la présidence de Didier MAU.

Présents :

ARCINS : Claude GANELON **- ARSAC :** Nadine DUCOURTIOUX, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Laurent CADUSSEAU **- CUSSAC FORT MEDOC :** Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN **– LABARDE :** Matthieu FONMARTY **– LAMARQUE :** Dominique SAINT-MARTIN **– LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Christian VELLA, Annie BEZAC, Christian DECAUDIN, Alexis TOUSSAINT **– LUDON MEDOC :** Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL **– MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUSE **- MARGAUX-CANTENAC :** Sophie MARTIN, Allan SICHEL, Chantal PERNEGRE **– SOUSSANS :** Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Conseillers en exercice : 32

Présents : 27

Votants : 31

Secrétaire de séance :
Frédéric AURIER

Absents excusés :

Josette JEGOU pouvoir à Christian VELLA, Philippe DUCAMP pouvoir à Martine VALLIER, Denis CABEZAS pouvoir à Michel DE ZEN, Guillaume LAFON pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Jessica DUNIAUD

Vu le Code-général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI40,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire (CdC) et notamment l'article 3.3.1 rendant la CdC compétente en matière d'accueil périscolaire et extrascolaire,
Vu la délibération du conseil communautaire n°2016-2502-16, en date du 25 février 2016, approuvant les modalités d'aide de la CdC aux travaux d'extension ou de rénovation des ALSH,

Considérant que la commune de Soussans souhaite procéder à la mise en accessibilité de l'accès à l'école situé derrière l'église, accès principal pour les familles fréquentant l'accueil périscolaire, cette opération entrant dans le champ d'application de la délibération sus visée,

Vu l'avis positif formulé par le bureau communautaire réuni le 1er juillet 2021,
Vu le coût de l'opération établi à 10 492.20 € HT, étant en outre acté qu'aucune subvention n'a été accordée pour cette opération,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
►Décide l'octroi d'un fonds de concours à la commune de Soussans en vue de participer au financement de l'opération de mise en accessibilité d'un accès à l'école, à hauteur de 5246.10 €, soit 50% du coût total HT.
►Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président,

Communauté de Communes Médoc - Estuaire
33460
ARSAC

Didier MAU